Commune de

DESCARTES

Plan Local d'Urbanisme





Annexes sanitaires

Vu pour être annexé à la délibération du 08/07/2025 arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Descartes, Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 08/07/2025 APPROUVÉ LE : XX/XX/XXXX



Dossier 21103733 06/03/2025

réalisé par



Auddicé Val de Loire Zone d'activités Ecoparc Rue des Petites Granges 49400 Saumur 02 41 51 98 39

TABLE DES MATIERES

CH	HAPITRE 1. GESTION DES EAUX	3
	La gestion des eaux usées	
	La gestion de l'eau potable	
	La défense incendie	
CH	HAPITRE 2. LA COLLECTE DES DECHETS	11



CHAPITRE 1. GESTION DES EAUX

1.1.1 La gestion des eaux usées

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une station d'épuration traitant les rejets urbains.

La compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes Sud Loches Touraine. La gestion est assurée en régie communautaire.

Descartes est desservie par la station d'épuration « Le Ruton » située au sud du complexe sportif de l'avenue Pierre Mendès France. Il s'agit d'une station disposant d'une capacité nominale de traitement de 5830 EH et de type boue activée par aération prolongée (très faible charge). Les capacités de la station apparaissent comme suffisantes eu égard à la demande. Elle n'est utilisée qu' à 58% de ses capacités.

La commune dispose d'une autre STEP, la STEP dite du Grignon, d'une capacité de 170 EH à proximité de l'ancienne usine Everite. Il est à noter qu'elle n'est plus en service depuis 2018

Figure 1. Caractéristiques des stations d'épuration de Descartes (www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr)

Station de DESCARTES, RUTON	Charge maximale en entrée : 3 430 EH				
	Capacité nominale : 5 830 EH, débit journalier : 1 260,0 m³/j				
Dernières données disponibles : 2023	Débit arrivant à la station :				
Definieres dofffiees disponibles : 2025	Valeur moyenne : 475 m3/j				
	Percentile95 : 701 m3/j				
	Débit de référence retenu : 654 m3/j				
	Production de boues : 11 TMS/an				
	Résultats des conformités :				
	Conformité équipement : oui				
	Conformité performance : oui				
	Zone globale de collecte conforme (temps sec) : oui				
Station de DESCARTES, LE GRIGNON	Charge maximale en entrée : 48 EH				
	Capacité nominale : 170 EH				
Dernières données disponibles : 2018	Débit arrivant à la station				
	Valeur moyenne : 11 m3/j				
	Percentile95 : 13 m3/j				

Débit de référence retenu: 13 m3/j

Production de boues : Inconnu

Résultats des conformités :

Conformité équipement : oui

• Conformité performance : oui



Figure 2. Localisation des deux STEP à Descartes

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement de l'ensemble de ces eaux usées.

L'assainissement non collectif concerne les secteurs situés en dehors du bourg, à savoir certains hameaux/corps de ferme isolés notamment sur la partie Nord de la commune. En 2020, 71 installations d'assainissement non collectif étaient recensées sur la commune.



Figure 3. Réseau d'assainissement de Descartes

1.1.2 La gestion de l'eau potable

■ L'alimentation en eau potable

La Communauté de Communes possède la compétence d'organisation du service public de l'eau potable, quelle assure en régie.

La commune dépend pour sa fourniture d'eau potable du réseau d'eau potable desservant les communes d'Abilly, Descartes et Neuilly le Brignon en Indre-et-Loire et Buxeuil dans la Vienne. Le réseau est alimenté par 2 captages : le captage d'eau de "Peu Blanc" (dit aussi des Granges) (débit nominal de 30 m3/h) et le captage de Céry (débit nominal de 40 m3/h), tous deux situés sur la commune de Descartes et tous deux concernés par des périmètres de protection.

Figure 4. Captages du SMAEP de la Crosse (RPQS 2022)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Descartes Forage F2 - Les Granges Cénomanien	Eaux souterraines	30	109 534	69 004	-37%
Pussigny F2 La Proutière pas de code BRGM	Eaux souterraines	35	51 549	54 045	4,8%
La Celle St Avant F3 - Suvidémont Cénomanien	Eaux souterraines	70	101 974	108 282	6,2%
Descartes Source F1 - La Crosse Alluvions	Eaux souterraines	80	178 602	170 868	-4,3%
La Celle St Avant F4 - Les Sept Fonds Cénomanien	Eaux souterraines	70	335 310	316 355	-5,7%
Le Grand Pressigny F2 Cénomanien - Gué de la Péraude	Eaux souterraines	40	66 497	73 576	10,7%
Total			843 466	792 130	-6,1%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Entre 2022 et 2023, le forage de la Crosse a été et déconnecté car situé trop près de la Creuse et par conséquent exposé aux inondations et à une potentielle contamination de la nappe. Les 2 forages du captage de Cery remplacent la production du forage de la Crosse. Le RPQS suite à ces travaux n'est pas encore publié.



Commune de Descartes (37) Plan Local d'Urbanisme



Captages AEP

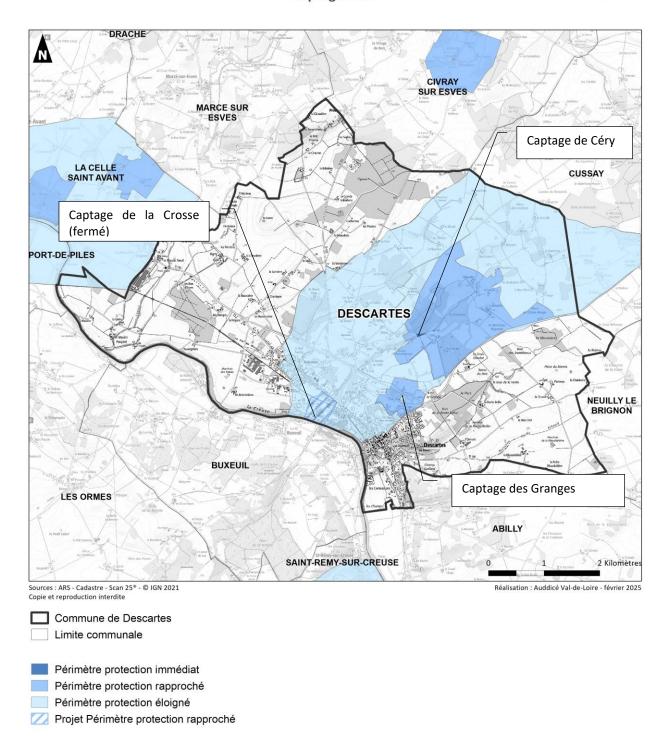


Figure 5. Localisation des périmètres de protection des captages

Le réseau d'eau potable

En France, l'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis 2018. Ce service est assuré en régie par la CC Loches Sud Touraine. La commune dépend du réseau d'eau potable géré par le SMAEP de la Crosse.

Les missions assurées par la CC Loches Sud Touraine en régie s'organisent autour de :

- Produire et distribuer l'eau potable
- Contrôler et analyser la qualité de l'eau
- Entretenir les stations de production d'eau et les réseaux
- **Réaliser** des branchements
- **Gérer les demandes** d'abonnement et les facturations
- Accueillir et informer

Le service public d'eau potable dessert 8 746 habitants (1,57 habitants/abonné) au 31/12/2022 (9 040 au 31/12/2021). La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109,66 m3/abonné au 31/12/2022. (87,59 m3/abonné au 31/12/2021).

Figure 6. Abonnés au réseau du SMAEP de la Crosse (RPQS 2022)

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Abilly	589	588		588	-0.170%
Antogny-le-Tillac	281	275		275	-2.135%
Buxeuil	218	214		214	-1.835%
Descartes	2254	2254		2254	0.000%
La Celle-Saint-Avant	625	617		617	-1.280%
Le Grand-Pressigny	669	664		664	-0.747%
Marcé-sur-Esves	144	142		142	-1.389%
Neuilly-le-Brignon	194	194		194	0.000%
Port-de-Piles	297	298		298	0.337%
Ports sur Vienne	213	213		213	0.000%
Pussigny	123	121		121	-1.626%
Total	5 607			5 580	-0,5%

Avec un rendement de 78%, le réseau d'eau potable peut être qualifié de performant. Pour rappel, le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels), le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau

potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Figure 7. Indicateurs du réseau du SMAEP de la Crosse (RPQS 2022)

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des			
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 040	8 746
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,73	1,79
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	64,4%	78,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,4	1,5
P106.3 P107.2	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,3	1,3
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,19%	0,1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63,6%	63,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0244	0,0829

Qualité de l'eau potable

Selon le rapport annuel 2022, la qualité de l'eau potable consommée à Descartes, les résultats sur la conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau en 2022 font apparaître un taux de conformité de 100%. Le dernier relevé de l'ARS de juin 2024 confirme cette tendance.

1.1.3 La défense incendie

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de l'Indre-et-Loire arrêté le 27 octobre 2017 indique les mesures nécessaires pour assurer la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Sur la question d'habitat, les mesures requises sont les suivant :

Figure 8. Grilles de couvertures par type d'habitations en Indre-et-Loire (Source : RDDECCI du 37)

RISQUES A DEFENDRE				POINTS D'EAU INCENDIE (PEI)		
			BESOIN MINIMAL EN EAU	Nombre	Distance maximale par rapport au bâtiment	
	S ≤ à 250 m²	Isolées (d ≥ 5 m de tout bâtiment)	30 m³/h pendant 2 heures soit 60 m³	1	1 400 m	
Habitations individuelles	S ≤ a 250 m²	Non isolées (d < 5 m de tout bâtiment)	60 m³/h pendant 2 heures soit120 m³	2	50 % au moins du débit	100 % du débit ou du
	S > à 250 m²		60 m³/h pendant 2 heures soit 120 m³	2	ou du volume à 200 m	volume à 400 m
Habitations	2ème famille		60 m³/h pendant 2 heures soit 120 m³	1	200 mètres	
collectives	3 ^{ème} famille A et B et 4 ^{ème} famille		60 m³/h pendant 2 heures soit 120 m³	1	200 mètres *	
Parc de stationnement couvert annexé à un bâtiment d'habitation			Calcul en fonction de la D9 (ERP de classe 1)	Nombre d'accès divisé par 2	Situés à moins de 200m d'un accès, répartis judicieusement et disposant d'un débit minimum d 60 m3/h	

Selon les données issues de la commune, cette dernière compte **97 points d'eau incendie**, dont 88 sont des poteaux incendie. Sur ces points incendie, 2 sont considérés comme indisponibles (car non accessibles) et 11 comme « non conformes » en raison de débits trop faibles selon le bilan de la reconnaissance opérationnelles des points d'eau incendie effectuée par le SDIS pour l'année 2021. Ces points d'eau incendie défaillants sont pour la plupart situés dans des lieu-dit, en dehors du bourg.

CHAPITRE 2. LA COLLECTE DES DECHETS

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine gère la collecte sélective, le tri, le traitement des déchets ménagers et assimilés. La collecte se fait de manière différenciée selon le type de déchets.

A Descartes, le ramassage des ordures ménagères non recyclables (bac gris) s'effectue 1 fois par semaine et le ramassage des emballages à recycler (bac jaune) s'effectue une fois par semaine également.

Les habitants de Descartes peuvent également déposer leurs déchets en déchetterie. **8 déchetteries** sont à leur disposition sur l'ensemble de la CC. La commune accueille une déchetterie. Elle est ouverte le Lundi, Mardi matin, Mercredi, Vendredi, Samedi.

En plus des déchets habituellement collectés, la nouvelle déchetterie dispose d'un point de collecte des pneus usagés. L'accès aux déchetteries gérées par la CC nécessite la possession d'une carte d'accès en déchetterie gratuite pour les habitants du territoire.

Les verres sont à déposer dans les points d'apport volontaire. Des containers à verre et à papiers sont répartis dans les deux points d'apport volontaire présents sur la commune.



Figure 1. Localisation des déchetteries sur le territoire intercommunal (Source : CC Loches Sud Touraine)



Figure 2. Localisation de la nouvelle déchetterie de Descartes